

## QUEL EST LE RÔLE DU MÉDECIN ?

Dans le dispositif Mon soutien psy, vous devez nécessairement être orienté par un médecin.

Il vérifie votre état de santé et peut vous proposer un accompagnement psychologique. En cas de troubles plus sévères, il peut vous orienter vers une prise en charge adaptée.

En cas d'urgence ou de pensées suicidaires, contactez sans délai le

**3114**

## QUEL EST LE RÔLE DU PSYCHOLOGUE ?

Le psychologue partenaire est là pour vous aider.

L'accompagnement psychologique comprend une dimension d'écoute, d'empathie et de compréhension. Pour les troubles légers à modérés, il est une alternative efficace à un traitement médicamenteux.

Avec votre accord, le médecin et le psychologue échangent régulièrement pour adapter votre parcours à vos besoins.

# Mon soutien psy, en bref

Toute personne peut bénéficier, en fonction de ses besoins, de séances remboursées chez un psychologue partenaire :

un dispositif pour toute la population à partir de 3 ans,

jusqu'à 8 séances d'accompagnement psychologique remboursées par année civile,

sur orientation d'un médecin.



Retrouvez toutes les informations sur le dispositif Mon soutien psy sur : [monsoutienpsy.sante.gouv.fr](https://monsoutienpsy.sante.gouv.fr)

En cas de question, vous pouvez contacter votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) :

**3646** Service gratuit + prix appel

Édition : Direction de la sécurité sociale • Mise en page : Dloom des ministères sociaux  
Décembre 2022

# MON SOUTIEN PSY En parler, c'est déjà se soigner

Mon soutien psy (dès 3 ans)  
Bénéficiez de séances remboursées chez un psychologue conventionné avec l'Assurance maladie



[monsoutienpsy.sante.gouv.fr](https://monsoutienpsy.sante.gouv.fr)